



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 5 MARS 2018, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :
Marcel Élément, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Michel Breton, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6
ABSENT : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

05.03.18.026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté :

- Au point 6, demandes de commandite pour 2 hockeuses au 24DH (Érika Poulin et Cassandra Jacques)
- À varia :
 - Demande d'autorisation des fermières pour installer 2 prises de courant dans leur local
 - Résolution pour déléguer 1 élu à la conférence du 24 mars prochain à Drummondville dans le dossier de l'eau potable

Malgré le fait que les documents pour les demandes de commandites et la demande des fermières ont été présentés sur place, le conseil est d'accord pour en discuter et statuer. En conséquence, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

05.03.18.027

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018;

Les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session ordinaire du Conseil 5 février 2018 il est **proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

05.03.18.028

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 19 084,29 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

05.03.18.029

DONS

1. Junior de La Guadeloupe
2. Commandites de Érika Poulin et Cassandra Jacques pour 24DH

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 150 \$ à l'équipe de hockey junior de La Guadeloupe et 50 \$ en commandite pour chacune des participantes au 24DH.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

1. Offre de formation à Notre-Dame des Pins – Rôle des élus
2. Réponse du P.M. pour notre appui à la FQM Forum sur les forêts privées
3. Courriel programme emplois verts
4. Tableau des salaires des maires en 2014 (L'Éclaireur Progrès)
5. UMQ suivi poursuite de Ristigouche
6. Courriel de la MRC pour réflexion sur la mise en place de projets régionaux

05.03.18.030

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 224-2018 POUR FORMER UN COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU que la municipalité est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité que le conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;



N° de résolution
ou annotation

05.03.18.031

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre, entre autres, des décisions sur les demandes de dérogation mineure et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens;

ATTENDU que le conseil municipal a le pouvoir de constituer un tel comité en vertu des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion avec un projet de règlement, a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- le règlement portant le numéro 224-2018 soit et est adopté par le conseil
- l'on sollicite la participation des citoyens pour 2 postes au sein du comité. Pour ce faire, une lettre sera envoyée par la poste. Si plus de 2 personnes se manifestent, une pige sera effectuée lors du volet public de la séance du conseil du 7 mai 2018. Les noms seront publiés sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE

05.03.18.032

RÉSOLUTION POUR DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL SUR LE CCU

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement sur le comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU qu'un membre du conseil doit faire partie du CCU;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le maire, Ghislain Jacques soit nommé sur le comité consultatif en urbanisme et que l'inspecteur en bâtiment soit désigné à titre d'employé municipal. Il agira comme secrétaire du comité.

ADOPTÉE

05.03.18.032

MTQ / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉES VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉE POUR L'ANNÉE CIVILE 2017

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 19 124 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 19 124 \$ pour l'année civile 2017 pour des dépenses réelles de 45 126 \$
- la firme comptable Blanchette Vachon soit désignée pour en faire la reddition de compte.

ADOPTÉE

05.03.18.033

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA CONFÉRENCE SUR L'EAU POTABLE

ATTENDU que le conseil juge qu'il est très important de protéger notre eau potable;

ATTENDU que nous avons reçu une invitation du comité de pilotage du RPEP (règlement de protection de l'eau potable);

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on inscrive le maire à la conférence qui aura lieu le 24 mars 2018 à Drummondville. Si le maire ne peut se présenter, le maire substitut prendra la relève. La municipalité assumera les frais d'inscription (75 \$) et les dépenses de déplacement.

ADOPTÉE

05.03.18.034

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CERCLE DES FERMIFIÈRES À INSTALLER 2 PRISES ÉLECTRIQUES DANS LE LOCAL QUI LEUR EST PRÊTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que lors des travaux à l'édifice municipal, le cercle des fermifières avait décliné la proposition d'aménagement du local qui leur est prêté dans l'édifice municipal ;

ATTENDU que le budget octroyé pour les travaux a été utilisé en totalité en 2017;

ATTENDU que le cercle des fermifières est d'accord pour acquitter les coûts de ces travaux;



N° de résolution
ou annotation

05.03.18.035

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le Cercle des Fermières de St-Hilaire-de-Dorset soit autorisé à faire installer 2 prises électriques dans le local. Les travaux devront être effectués par l'entrepreneur qui a exécuté les travaux à l'édifice municipal en 2017 soit X-Énergie de La Guadeloupe.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 225-2018 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Le conseiller Michel Breton présente le projet de règlement 225-2018 sur les dérogations mineures et donne avis de motion que ce règlement sera adopté à une prochaine séance ordinaire du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 226-2018 SUR LES NUISANCES, LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La conseillère Lise Garant présente le projet de règlement 226-2018 sur les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments et donne avis de motion que ce règlement sera adopté à une prochaine séance ordinaire du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 227-2018 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le conseiller Jasmin Létourneau présente le projet de règlement 227-2018 sur la rémunération des élus et donne avis de motion que ce règlement sera adopté à une prochaine séance ordinaire du conseil.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h20.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.